

ENFANCE ET PARTAGE PARTIE CIVILE AUX COTES DES VICTIMES DE L'EX PERE BERNARD PREYNAT

L'association **Enfance et Partage** sera partie civile du **13 au 17 janvier 2020** devant le tribunal correctionnel de Lyon dans le procès contre **l'ex-Père Bernard Preynat**, poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans. Il fera face à 10 victimes (sur les 35 identifiées lors de l'information judiciaire) dont les faits ne sont pas prescrits.

L'association sera représentée par Maître Agathe Morel, avocate au barreau de Paris qui a suivi cette procédure dans son entier et a pu ainsi venir au soutien des victimes en particulier sur la question essentielle de la prescription de leur action.

Enfance et Partage avait ainsi participé en 2016 aux débats devant la Chambre de l'Instruction, saisie de cette question et avait également travaillé aux côtés de l'association **La Parole Libérée**.

A propos d'Enfance et Partage :

Depuis bientôt plus de 40 ans, Enfance et Partage agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre les violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, avec l'appui de 19 comités locaux, 250 bénévoles, une dizaine de salariés (puéricultrices, psychologues, juristes) et un réseau de 50 professionnels (avocats, psychothérapeutes).

Contacts :

Présidente : Marie-Pierre Colombel 07 62 49 51 63

Avocate : Maître Agathe Morel 06 88 70 27 23

Maître Morel : maitrea.morel@yahoo.com

Contacts presse : Gaëlle Stévant Le Franc 06 43 95 92 44
Responsable de la communication: Valérie Maud Camus: 06 14 79 31 58

Association Enfance et Partage - 96 rue Orfila, 75020 Paris - Tel : 01 55 25 65 65